

ÉDUCATION NATIONALE

Mixité sociale : l'école peut mieux faire

Le ministre Pap Ndiaye promet des mesures pour favoriser la mixité sociale, de plus en plus mise à mal dans l'école publique. L'indice de position sociale (IPS), utilisé par le ministère de l'Éducation, révèle l'ampleur des fractures.

Il l'avait promis pour janvier. C'est finalement le 15 mars que Pap Ndiaye présentera son plan pour la mixité sociale, le temps de mener des concertations avec les collectivités et les syndicats, mais aussi l'enseignement privé, a-t-il indiqué sur France Inter.

Le ministre de l'Éducation nationale a fait du sujet son cheval de bataille. « Une école qui, tout en la promettant, n'accorde pas l'égalité, produit non seulement des injustices, mais aussi une défiance et un sentiment de colère », a-t-il fustigé peu avant Noël dans une tribune au journal *Le Monde*.

La France est régulièrement pointée du doigt dans les études du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) comme un des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) où l'origine sociale pèse le plus sur les performances scolaires.

Dénoncé depuis des années – sinon des décennies – le phénomène n'a rien de nouveau. Ce qui est d'avantage, c'est l'existence d'un indicateur permettant de la quantifier : l'IPS (*lire par ailleurs*).

■ Une clé pour l'éducation prioritaire

Calculé pour chaque établissement, cet indice confirme souvent plus qu'il ne révèle.



L'indice de position sociale (IPS) révèle le manque de mixité sociale à l'école. Photo Sipa/Nicolas MESSIASZ

Plus l'IPS d'un établissement est élevé, plus il compte d'élèves évoluant dans un contexte familial propice à la réussite scolaire. Sans grande surprise, les écoles et collèges possédant les IPS les plus faibles forment l'essentiel des établissements classés en REP ou REP+, les dispositifs d'éducation prioritaire qui permettent aux établissements concernés de bénéficier de moyens supplémentaires.

L'IPS moyen d'une école en REP est de 83 %, et de 73 en REP+ quand la moyenne nationale se situe plutôt à 104.

Curieusement, certains établissements bénéficient aussi de ces dispositifs malgré un indice élevé, parfois même supérieur à 120. Il s'agit essentiellement d'établissements parisiens. À noter toutefois que le classement en « réseau d'éducation prioritaire » ne dépend pas seulement de la profession des parents : d'autres facteurs

peuvent entrer en ligne de compte.

■ Une première sélection après le collège

L'indice met aussi en valeur certains « déterminismes sociaux » évoqués par le ministre Pap Ndiaye. L'IPS moyen est de 104 au collège. Mais à partir du lycée, la bifurcation des élèves les moins favorisés vers l'enseignement professionnel est flagrante : l'IPS moyen atteint 118 dans les lycées d'enseignement général et technologique mais il tombe à 85 dans les lycées professionnels.

Parmi les 360 lycées possédant l'IPS le plus élevé (dont les deux tiers sont privés), on compte un seul lycée professionnel, et seulement une quinzaine de lycées polyvalents.

■ Concentration des élites dans le privé

La comparaison des IPS permet enfin de confirmer la sur-

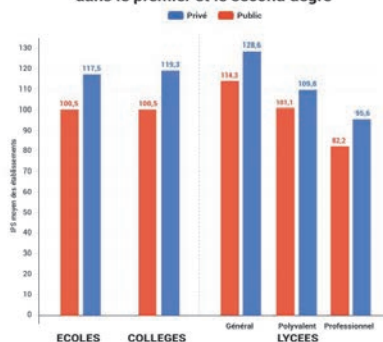
représentation des enfants issus de milieux favorisés dans le secteur privé. Par rapport au public, l'IPS est supérieur de seize points dans les écoles privées sous contrat, de dix-neuf points dans les collèges, et de quatorze dans les lycées d'enseignement général. Localement, les écarts peuvent être plus énormes encore. Pour les communes de 100 000 habitants, c'est notamment le cas à Perpignan, ville parmi les plus pauvres de France, où huit collèges publics (IPS moyen de 74) rivalisent avec quatre collèges privés (IPS moyen de 122).

Mulhouse et Strasbourg complètent le podium des villes où les inégalités entre collèges publics et privés sont les plus marquées.

J.-M.L.

(*) Calculs effectués sur la base des chiffres 2021-2022 mis à disposition par le ministère

Indice de position sociale moyen dans le premier et le second degré



Source : ministère de l'Éducation nationale

L'outil qui calcule le statut social

Créé en 2016 par le ministère de l'Éducation nationale, l'indice de position sociale (IPS) se veut une sorte de thermomètre des chances de réussite scolaire des élèves. L'indice est compris entre 38 à 179 avec une moyenne nationale légèrement supérieure à cent. Pour le calculer, l'Éducation nationale attribue à chacun des deux parents un certain nombre de points en fonction de leur profession et de leur catégorie socioprofessionnelle : 54 pour un chômeur, 95 pour un artisan, 157 pour un ingénieur... Puis ces valeurs sont croisées, en tenant compte des pratiques culturelles, des conditions matérielles ou de l'implémentation dans l'éducation propres à chaque combinaison (déterminées à partir du suivi de plusieurs milliers d'élèves). L'idée était de disposer d'un indice chiffré qui permette tout aussi bien d'appréhender le niveau social d'une classe ou d'un établissement que leur mixité sociale. À indice égal, un collège où les IPS des élèves variaient de 50 à 150 serait ainsi beaucoup plus diversifié socialement que celui où tous les IPS sont compris entre 90 à 110.

Redoutant que leur publication n'incite les parents à contourner la carte scolaire, l'Éducation nationale avait décidé de garder secret l'indice de chaque établissement. Un jugement du tribunal administratif de Paris l'a forcée à le faire : depuis l'an dernier, les IPS des 32 091 écoles, 6 967 collèges et 3 607 lycées français sont disponibles sur le site du ministère.

QUESTIONS À

Marco Oberti

Professeur de sociologie à Sciences Po

« La bataille est inégale entre le public et le privé »

« Les inégalités sociales territoriales dans l'éducation se sont-elles aggravées ?

Dans la plupart des grandes villes, la ségrégation n'a pas augmenté de manière significative au cours des quinze dernières années. En revanche, la différence de composition sociale entre le public et le privé a fortement progressé. Le privé devient de plus en plus sélectif socialement et scolairement, ce qui contribue de plus en plus à l'explication globale de la ségrégation scolaire.



Document remis

Pourquoi cette fracture sociale entre public et privé s'est-elle amplifiée ?

Beaucoup de parents lient le climat scolaire d'un établissement à sa composition sociale et ethnique. Ce facteur joue considérablement en faveur de l'enseignement privé. La bataille est inégale entre le public – qui doit accueillir tous les élèves de son secteur scolaire – et le privé qui bénéficie à 75 % de fonds publics, et n'est pourtant soumis à aucune obligation. Il peut donc sélectionner les élèves. Les parents voient bien qu'il y a deux poids, deux mesures. Mais depuis la grande manifestation pour la défense de « l'école libre », les gouvernements, de gauche comme de droite, sont très frileux quand il s'agit de toucher à l'école privée, car c'est extrêmement risqué politiquement.

Quels leviers actionner pour lutter contre ces inégalités ?

On pourrait imaginer de moduler le montant des ressources allouées au privé en fonction de leurs efforts pour assurer plus de diversité sociale et ethnique dans leurs établissements. D'autres leviers sont possibles dans le public, comme les secteurs multicolleux, pour obtenir la même composition dans les établissements d'un secteur. Autre possibilité : la montée alternée : les élèves font leurs classes de 6^e et 4^e dans un collège et leurs classes de 5^e et 3^e dans l'autre : l'ensemble des enfants d'un secteur élargi se retrouvent ainsi mélangés dans le même établissement. Et, fondamentalement, il faut articuler davantage les politiques urbaines – du logement et de l'habitat – et les politiques scolaires. Il faut garantir une diversité en amont dans les espaces résidentiels plutôt que de demander a posteriori à l'école d'avoir plus de mixité.

Propos recueillis par Élodie BECU

Des parents s'emparent de l'IPS pour demander des moyens

À Noisy-le-Sec, en Seine-Saint-Denis – l'un des départements les plus pauvres de France –, les parents d'élèves de l'école Jean-Renoir ont transformé l'indice de position sociale (IPS) en levier politique.

En octobre, ils ont découvert, en explorant les chiffres rendus par le ministère de l'Éducation nationale, que leur école avait l'IPS le plus bas des établissements de la ville (67,9), le troisième le plus bas de ceux du département... Et pourtant, elle n'était pas classée en réseau d'éducation prioritaire (REP) ni en REP+, contrairement à d'autres beaucoup moins dotés.

La publication de l'IPS a mis un chiffre sur un ressenti : les élèves de l'école cumulent un niveau faible en maths et en lecture et ont des difficultés d'apprentissage. Elle offre un indicateur objectif pour soutenir leur demande de classement dans le réseau d'éducation prioritaire qui permettrait d'avoir des classes dédoublées et davantage de moyens pour les enseignants et les élèves.

« Au départ, notre demande était articulée autour d'une intuition : les maîtresses nous parlaient des difficultés des élèves, les nouveaux parents comparaient avec l'école où ils étaient auparavant scolarisés leurs enfants, qui étaient en REP et avaient moins de problèmes », explique Clarisse Heusquin, présidente de l'association des parents d'élèves.

À deux reprises, en 2020 puis en 2021, les parents interpellent l'ins-



Les parents de l'école Jean-Renoir, en Seine-Saint-Denis, se mobilisent pour obtenir un classement en REP. Document remis

pection de l'Éducation nationale. En vain. « On nous disait que notre école n'était pas plus défavorisée que d'autres dans le département », résume la maman. Quand elle apprend que le ministère de l'Éducation nationale est contraint de rendre publique l'IPS après une décision de justice, Clarisse Heusquin se plonge dans les tableaux de données.

« Un enfant de Noisy doit être aussi bien doté qu'un de Paris »

Loin d'être similaires aux autres écoles de la ville, comme on lui disait lors des rendez-vous officiels, l'école de son fils est tout en bas du classement. « J'ai croisé avec la liste des établissements classés en REP ou REP+... et tous avaient un meilleur IPS », raconte-t-elle. Sa

découverte la met « en colère » et lui donne de nouveaux arguments. « Nous avons présenté les chiffres en conseil d'école et décidé d'interpeller le ministre et d'occuper l'établissement », explique-t-elle. Leur pétition recueille 361 signatures sur les quelque 530 parents de l'école.

Et le mardi 17 janvier, les parents se retrouvent dans l'école, autour de jus et de gâteaux, de 16 h 30 à 22 heures pour demander qu'un enfant de Noisy-le-Sec soit aussi bien doté qu'un enfant de Paris ». Le ministre leur a répondu – via son cabinet – que la carte de l'éducation prioritaire sera prochainement revue. Les parents de Jean-Renoir comptent bien profiter de cette fenêtre de tir pour obtenir plus de moyens. Avec leur IPS en tête.

À Noisy-le-Sec, Élodie BECU

LE SAVEZ-VOUS ?

■ Grand écart de Perpignan à Buc

En métropole, c'est à Perpignan qu'on trouve les écoles possédant l'indice le plus bas : 54. Inversement, parmi les 158 écoles dont les indices atteignent 140 ou plus, une centaine se trouvent en région parisienne. Buc, commune de 5 000 habitants au sud de Versailles détient un triple record : l'école, le collège et le lycée concentrent les IPS (indices de position sociale) les plus élevés de France (entre 155 et 159).

■ Un élève sur cinq dans l'enseignement privé

Un élève sur six, un collègien et un lycéen sur cinq (un sur quatre dans la filière générale) sont inscrits dans un établissement privé. Les chiffres varient aussi d'un territoire à l'autre : 41 % des lycéens sont dans le privé dans l'académie de Rennes mais seulement 14 % dans celle de Strasbourg. Si des exceptions existent, l'IPS moyen est en générallement plus élevé dans le privé.

■ Marseille au niveau de Mayotte ?

C'est en outre-mer, et plus spécifiquement à Mayotte et en Guyane, qu'on trouve les IPS les plus faibles (inférieures à 70). Reste que beaucoup de lycées établissent un IPS plus élevé que certaines écoles des Pyrénées-Orientales, du Gard ou de la Sarthe ou encore des collèges des quartiers nord de Marseille.